

VOLET BIODIVERSITE DU CHANTIER RESILIENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU SCoT DE LA GREG

Les débats ayant eu lieu autour du bilan de la mise en œuvre du SCoT en 2018 ont permis aux élus de l'EP SCoT de confirmer leur attachement à la plupart des principes et objectifs affirmés en 2012. Ils ont également fait émerger des besoins de précision, d'adaptation ou de reformulation du projet pour répondre aux enjeux émergents identifiés. 2019 et 2020 ont alors été tournées autour du lancement de démarches et expertises pour approfondir des sujets liés à la transition et à la résilience de la GREG.

Cette note synthétise la démarche partenariale engagée en 2020 par l'EP SCoT avec l'assistance de l'Agence d'urbanisme afin de dresser un premier panorama des enjeux liés à la biodiversité de la GREG. L'objectif étant d'anticiper les besoins et les défis qui seraient à relever dans le cadre d'une révision du SCoT.

METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE : GARANTIR UNE MEILLEURE PRESERVATION DE L'EXISTANT ET VISER A LA RECONQUETE DES ESPACES DEGRADES

> Contenu / Objectifs

Lors de l'élaboration du SCoT, adopté en décembre 2012, les enjeux liés à la biodiversité du territoire avaient déjà fait l'objet d'un diagnostic partagé et consolidé avec les élus (du Comité syndical de l'EP SCoT, des intercommunalités et de chacune des 273 communes) et les acteurs locaux. Sur cette base une cartographie de la Trame verte et bleue avait été établie afin de mettre en valeur et spatialiser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques du territoire. Les élus du SCoT avaient alors pris des Orientations et des Objectifs afin de préserver la Trame verte et bleue et disposer d'une véritable stratégie en faveur de la biodiversité.

Ces éléments datant maintenant d'une dizaine d'année, il est apparu légitime en 2020 de réfléchir à leur actualisation. En effet, les alertes répétées de la communauté scientifiques sur la crise que traverse la biodiversité interpellent et posent de nouvelles questions légitimes à l'échelle du SCoT de la GREG : la biodiversité est-elle aussi en crise ici ? Si oui, pour quelles raisons ? Quels sont les leviers d'un SCoT pour agir toujours mieux ? Quel est l'impact du changement climatique sur la biodiversité ?

EP SCoT et Agence ont alors souhaité s'atteler à ces questions complexes en s'appuyant sur les compétences des partenaires locaux tant institutionnels que territoriaux, techniques ou encore scientifiques. Cette approche partenariale a permis de croiser les regards pour faire ressortir une vision partagée des enjeux du territoire relatifs à la biodiversité.

> Partenaires mobilisés

Une série d'entretiens a été menée auprès d'acteurs agissant en faveur de la biodiversité avec pour objectifs :

- de partager les éléments de bilan du SCoT, mené en 2018, avec eux ;
- de mieux cerner les enjeux relatifs à la biodiversité en confrontant leur vision à la mise initiale produite par l'Agence ;

- de travailler de manière partenariale à la construction d'une vision partagée des actions, menées ou à mener, en faveur de la biodiversité : quelles actions existantes à renforcer ? Quelles nouvelles actions à lancer ? Quelles mutualisations envisager ?

Ont été consultés : DREAL et Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, Office Français de la Biodiversité, Département de l'Isère, Chambre d'agriculture de l'Isère, Conservatoire Botanique National Alpin et service Patrimoine Naturel de la Ville de Grenoble. D'autres acteurs techniques et scientifiques ont été rencontrés collectivement dans le cadre d'une séance de travail organisée le 2 juillet 2020 : Conservatoire des espaces naturels de l'Isère, Office national des Forêts (ONF), Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) Isère, Fédération Départementale de la Chasse Isère (FDCl), Pôle régional Invertébrés, association botanique iséroise Gentiana.

Enfin la mobilisation du Groupe projet SCoT lors d'une séance dédiée au sujet biodiversité, le 7 juillet dernier, a permis de recueillir les avis d'un grand nombre d'acteurs territoriaux de la GReG : DDT 38, PNR Chartreuse, PNR Vercors, Espace Belledonne, Pays Voironnais, Grenoble-Alpes Métropole et CC Bièvre Est.

La mise en place de ces rencontres d'acteurs a été complétée par **une toile des acteurs de la biodiversité** structurée autour de deux entrées :

- 1) Les acteurs territoriaux organisés selon les échelles territoriales privilégiées d'intervention ;
- 2) Les acteurs techniques et scientifiques selon leurs principaux champs d'intervention.

> Principaux constats

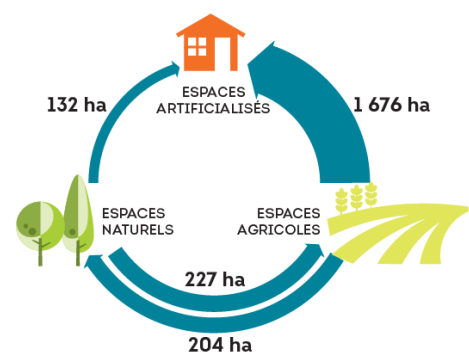
Une biodiversité diversifiée source fondamentale de services écologiques pour l'homme

Tous les acteurs rencontrés s'accordent pour dire que le territoire de la GReG bénéficie d'une indéniable richesse en biodiversité. En témoigne, le recensement actualisé mené par l'Agence des sites naturels remarquables : ils représentent, en 2020, près d'un quart de la GReG.

Mais une biodiversité fragilisée par les activités humaines et le développement de l'urbanisation

La biodiversité du territoire de la GReG n'échappe malheureusement pas aux impacts du développement humain et des activités liées. En particulier, le phénomène de fragmentation, préjudiciable aux déplacements et cycles de vie des espèces, y est particulièrement prégnant. La fragmentation est liée à tout phénomène artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces de se déplacer selon leurs besoins. Cette fragmentation peut entraîner, à terme, l'isolement et la disparition d'espèces animales et végétales, et la fragilisation des liaisons écologiques entre grands ensemble naturels. Les principaux facteurs de fragmentation sont liés au développement de l'urbanisation, à la progression de l'artificialisation des sols et aux barrières écologiques, plus ou moins imperméables pour la faune, que constituent les infrastructures de transports notamment routières. Rappelons que ce ne sont pas moins de 1 808 ha d'espaces agricoles et naturels qui ont disparu en 10 ans (de 2005 à 2015) à l'échelle du territoire de la GReG. Ces résultats sont néanmoins nettement plus vertueux que dans les décennies précédentes.

CHANGEMENTS
D'OCCUPATION DU SOL
ENTRE 2005 ET 2015



Source : publication Agence d'urbanisme « Nos données en image », mai 2019 : l'occupation du sol dans le SCoT de la GReG (SPOT Théma).

La surfréquentation des espaces naturels pour des activités de loisirs est aussi identifiée par les acteurs rencontrés comme une véritable source de nuisances pour la faune et la flore.

> Principaux enjeux identifiés

- Au cœur des capacités d'actions du SCoT : la lutte contre la fragmentation des espaces naturels, agricoles et forestiers et contre l'artificialisation des sols ;
- Une fréquentation intense des espaces naturels riches en biodiversité à concilier avec la préservation d'espaces de calme pour la faune et la flore. (Limitation des dérangements).
- La mise en cohérence et le renforcement mutuel des différentes politiques publiques menées par les acteurs en faveur de la biodiversité, de la planification à l'action.
- Le renforcement des trames vertes et bleues urbaines et, plus généralement, de la nature en ville.
- L'approfondissement des connaissances scientifiques sur la biodiversité et son évolution face au changement climatique.

> Opportunités / approfondissements nécessaires

- **Renouveler et approfondir la cartographie de la Trame verte et bleue du SCoT** en intégrant les connaissances les plus récentes et les plus pertinentes sur la biodiversité et son évolution face au changement climatique afin : d'identifier les espaces à enjeux et secteurs de fortes vulnérabilités, de comprendre les dynamiques de fragmentation en cours et de repérer les pistes d'améliorations pour le confortement de cette TVB et pour rendre encore plus opérant l'encadrement réglementaire du SCoT.
- **Conforter la nature en ville** en établissant un diagnostic cartographique des grandes priorités de continuités terrestres et aquatiques pour les villes-centres et pôles urbains principaux du SCoT et leurs interrelations avec les espaces naturels et ruraux environnant. Et en parallèle, approfondir / revisiter les Orientations et Objectifs du SCoT avec les communes, intercommunalités et gestionnaires d'espaces verts et de voiries. Le rôle majeur des collectivités sur les espaces publics peut être majoré par leur effet d'entraînement / d'encadrement de la végétalisation des milieux urbains sur les espaces privés. Primordiale sur les villes, cette démarche n'est pas moins importante **dans les bourgs et villages**.
- **Renforcer la coordination entre acteurs de la planification et acteurs opérationnels** pour une plus grande efficacité, cohérence et synergie des actions au service la biodiversité et pour gagner en mutualisation de moyens et d'énergies.
- **S'inscrire dans les dispositifs régionaux et départementaux pour gagner en reconnaissance et en moyens** : labellisation TEN (territoires Engagés pour la Nature), observatoire régional de la biodiversité, pôle régional « haies », contrats verts et bleu, atlas de la biodiversité communale, règlement d'intervention du Département en faveur de la biodiversité, ...
- **Réfléchir de manière partenariale à la mise en place à l'échelle de la GReG, d'un schéma d'accueil des pratiques de loisirs au sein des espaces naturels** afin que ceux-ci puissent continuer à répondre aux attentes des citoyens tout en limitant les dérangements de la faune et la flore présentes.

Cartographie des sites riches en biodiversité de la GREG (vision incluant les massifs de Chartreuse et du Vercors)



Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2018, Spot-Thema 2015, INPN, CEN-38, Conseil Départemental de l'Isère, Dreal Auvergne-Rhône-Alpes L'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, clo - 10/20

1. Protection réglementaire

- Arrêté de protection de biotope (APB)
- Coeur de Parc National
- Réserve naturelle nationale (RNN)
- Réserve naturelle nationale - périmètre de protection
- Réserve naturelle régionale (RNR)
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
- Réserve biologique
- Site classé

2. Protection conventionnelle

- Natura 2000



3. Protection par la maîtrise foncière

- Espace naturel sensible

Départemental

Communal



4. Inventaires de type patrimonial

- Inventaire départemental des pelouses sèches
- Inventaire des tourbières (2001)
- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF)
- Inventaire départemental des zones humides



Éléments complémentaires TVB*

- Réservoir de biodiversité complémentaire du SCoT de la GREG

Corridor écologique du SCoT de la GREG et complément des PLUi



Tronçon de cours d'eau reconnu comme réservoirs de biodiversité



Fond cartographique

- Espace artificialisé
- Espace agricole
- Forêt
- Rivière et plan d'eau

* Pour éviter la redondance d'informations, les réservoirs de biodiversité du SCoT ne sont pas représentés ici. Car ils sont issus de la synthèse des sites détaillés dans cette cartographie (APB, coeur de parc, ENS, Natura 2000, réserve biologique forestière, RNN, RNR, RNCFS, sites classés, ZNIEFF 1)